



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2025

Délibération N°DEL51/2025

**Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente
En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles**

824

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 11h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Jacques DAUTREME, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Carine GENTIL, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 10 décembre 2025, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 1^{er} décembre 2025, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 10 décembre 2025.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Par délibération n°197/2020 en date du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes.

AIDE FACULTATIVE : Période du 20 octobre au 23 novembre 2025

Nature d'aide	Nombre de dossiers		Montants accordés (secours et paniers 10%)	Montants réels épicerie sociale accordés	Montants des secours accordés
	Dossiers accordés	Dossiers refusés/ajournés			
EPIKERIE SOCIALE	43	2	502,80 €	5 028,00 €	
EPIKERIE SOCIALE SF	31		395,60 €	3 958,00 €	
SECOURS ASSURANCE	0	0			0,00 €
SECOURS FINANCIER DIVERS	1	0			200,00 €
SECOURS FINANCIER EAU	0	0			0,00 €
SECOURS FINANCIER ELECTRICITE	2	0			250,00 €
SECOURS FINANCIER GAZ	1	1			150,00 €
SECOURS LOYER	1	0			176,13 €
SECOURS TRANSPORT EN COMMUN	0	0			0,00 €
SECOURS ESSENCE	0	0			0,00 €
TOTAL	79	3	898,40 €	8 984,00 €	776,13 €

Sur cette période, il est constaté que 17 dossiers reçus concernent des familles qui n'ont jamais demandé d'aide facultative.

AIDE LEGALE : Période du 20 octobre au 23 novembre 2025

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 2 placements pour Personnes Handicapées
- ✓ 1 placement pour Personnes Agées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR****APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité**

Prend acte du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Le Président du CCAS

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 23/12/2025

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20251219-DEL51-2025-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025